VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE SIFFRAIM M. VASS. Cour Civile de District, Div. D., No 78336.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 78,336, dans l'affaire de l'interdiction de Siffraim M. Vass, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 24 juillet 1906, la propriété ci-après décrite—

Une certaine portion de terre et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Collisée et Perrier et la ligne Elcomingdale (rue State), désignée par la lettre T dans l'ilet No 41, sur un plan d'arpentage fait par D. M. Brosman député voyer de ville, le 14 juillet 1904, annexé à un acte de vente passé pardevant F. J. Dreyfous notaire, le 18 juillet 1904, d'après lequel dit plan, la dite portion de terre commençant à une distance de cinquante huit (58) pieds de la rue Colisée et mesurant quarante trois (43) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster, la même largeur dans le fond, par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Colisée de cent dix huit (118) pieds dix (10) pouces et sept (7) lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Perrier de cent dix huit (118) pieds un (1) pouce et une (1) ligne, toutes deux étant rompues à une distance de cent (100) pieds trois (3) pouces de la rue Webster, laquelle dite portion de terre est composée du lot original No 8 et de quatorze (14) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster par une profondeur prise du lot contigu au lot No 7 sur sa ligne de côté vers la rue Colisée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1906, le coût de l'acte de vente pardevant Joseph F. Watton, notaire, payant pour n'importe lequel et tous les certificats requis; un dépôt de 10 0[0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.
2 juin—2 3 10 17 24—juil 1 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

ATTENTION FORGERONS, MARCHANDS DE BRIC A BRAC, ETC.

Thos Killeen vs Boland Gechwind Co., Ltd.
Stocks, Bons, Comptes Courants, Installations et Meubles de Bureau, Typewriters, Fillières pour Lettres, "Cabineta," etc.

—ET—

Marchandises en magasin, consistant en machines de seconde main et bouilloires, fontes finies et non finies, courroies, neuves et de seconde main, poulies de seconde main, arbre de couche, crochets, portes, appareils, valves, "Huntley Rice Grader No 8," "Rice Shoe," "Elevator Heads," et coffre, planches, boulons et rondelles diverses;

—Aussi—

Modèles, consistant de pompes centrifuges 1vens de 1 1[2 pouce à 36 pouces et autres modèles divers.

No 77,901—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur- LUNDI, le 25 juin 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux, à l'angle des rues Melpomène et Chippewa, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 12 juin 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant. ED. SCHWARTZ ET THOS. KILLEEN, Receveurs.
Clegg & Quintero, avocats pour les receveurs. 13 juin—13 17 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary Louise Taylor, veuve de Thomas Hume Thomason.
A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUITE et vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 78 923, dans l'affaire intitulée la succession de Mme Mary Louise Taylor, veuve de Thomas Hume Thomason, ledit ordre daté et signé le 29 mai 1906, et dressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, les ci-après propriétés foncières:

Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Thalie, Melpomène et Prytanée, désignée par les Nos 12, 13, 32 et 33 sur un plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 24 novembre 1840.

Les lots 12 et 13 ayant chacun 25' 1" et 1" de face à la rue Thalie sur 127' 10" et 5" de profondeur.

Les lots 32 et 33 avant chacun 25' 1" et 1" de face à la rue Melpomène sur 127' 10" et 5" de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant une résidence très substantielle à trois étages, contenant vestibules au premier étage et au rez-de-chaussée, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, dépenses, 10 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine, mansarde, gaz et électricité, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par les billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, et toute les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes de Ville et d'Etat pour l'année 1906; l'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente pardevant A. Goldberg, notaire; dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication devant être fait avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. 318 rue Baronne.
2 juin—2 3 10 17 24—juil 1 3

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mlle Camille Genois

No 79,136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Vente d'effets mobiliers et d'argenterie.

MOI AUGUSTE HUARD, exécuteur testamentaire de la défunte Mlle Camille Genois conformément à un ordre de l'Hon. Frédérick D. King juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 juin 1906 et rendu dans la susdite affaire.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 28 juin 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1508 avenue de l'Esplanade, entre les rues Robertson et Claiborne, en cette ville, pour le compte de ladite succession, les meubles de maison et effets mobiliers et argenterie contenu dans ladite résidence, tel qu'il est complètement détaillé dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.
17 juin—17 24 28

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur DU PREMIER DISTRICT.

Succession de Georgiana Tree Peyton.

Grande résidence simple en bois à deux étages, No 904 rue Orange.

Cottage double rémunératif, Nos 1561-65 rue Annonciation.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières 225-7-9 rue Baronne.

MERCREDI, le 11 juillet, à midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, Bureau 712 rue Commune—Meyer Eiseman, encanteur. Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Georgiana Tree Peyton, No 79,117 et lequel ordre a été rendu et signé le 8 juin 1906, et ordonné à Eiseman & Lazarus, encanteurs, nous offrirons en vente, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, MERCREDI, le 11 juillet 1906, à midi, la propriété ci-après décrites:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Annonciation, Richard et Constance, ladite portion de terre étant composée premièrement du lot No Quatre dans l'ilet No Quarante-trois du Faubourg Annonciation, mesurant soixante pieds de face sur ladite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation. Deuxièmement—la moitié du lot numéro cinq dans le dit ilet, mesurant trente pieds de face sur la dite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles borné sur le côté vers la rue Annonciation par le susdit lot No Quatre.

Les améliorations sur cette propriété consistent en la résidence simple en bois à deux étages No 904 rue Orange, et contenant salons doubles, salle à manger, trois chambres à coucher au rez-de-chaussée, et trois chambres à coucher au premier étage, dépendances avec chambre à coucher pour domestiques.

2° Un certain morceau ou portion de terre, étant dans l'ilet ci-dessus mentionné, ledit lot étant numéroté trois et mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Orange par le fond de la propriété ci-dessus décrite.

Les améliorations sur cette propriété consistant du cottage double Nos 1561 65 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit desdites ventes devant être démontrée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt au taux de 7 0[0 par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Herman Michel notaire aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906 devant être payées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de son enchère. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0[0 comptant au moment de la vente.

Bernard C Shields, avocat.
10 juin—10 17 24—juil 1 8 11

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois magasins et résidences en briques à deux étages occupés comme pharmacie et magasin de merceries.

Nos 1012, 1014 et 1016 rue Annonciation, coin Poeyfarré.

Les lots traverse l'ilet à la rue Tchoupitoulas.

Succession de Albert Rosenmeier.

79,324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 12 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 68 borné par les rues Annonciation, Delord, Poeyfarré et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan annexé à un acte de vente par les héritiers de Louis Lemassier à Philippe Smith; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Le lot 3 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de 61 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 4 et 98 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre lignes de côté, et le lot No 4 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 79 pieds 9 pouces de face à la rue Poeyfarré, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 3. Les améliorations comprennent une bâtisse triple en briques à deux étages, occupée comme une pharmacie et 2 magasins de merceries et résidences.

Une occasion de spéculation ou pour s'assurer un placement payant.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Josiah Gross, avocat pour l'exécuteur.
10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Alice Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77 894 —Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire et tableau de distribution présentés par la Hibernia Bank & Trust Company et Eliza Schmitt, administratrices de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Villeré, F. E. Rainold, avocats. 15 juin—15 19 24

Succession de Jacob Land.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 79,018 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mark R. Neuhauser, executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Robert J Maloney, avocat. 20 juin—20 24 29

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Résidences de Choix et de Placement Commercial.

La propriété est supérieurement située.

Dans les Divers Districts.

Succession de Mme Johanna E. Erdbrink, veuve de A. H. Siekmann.

No 78,049—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 mai 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir

1° La propriété commerciale de choix comprenant le magasin en briques à trois étages substantiellement construit et attrayant Nos 309 et 311 rue de Chartres, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Conti, Bienville et le Passage de la Bourse, sur un certain lot de terre mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur de 95 pieds 11 pouces sur le côté le plus près de la rue Bienville, courant à une allée commune 5 pieds 11 pouces de largeur, de là courant sur ladite allée vers la rue Conti 16 pieds 4 pouces, et de là vers le Passage de la Bourse une autre profondeur de 5 pieds, 4 pouces, ayant une profondeur sur le côté vers la rue Conti, de 101 pieds 3 pouces à la ligne extrême du fond laquelle mesurant 14 pieds 11 pouces; ledit lot ayant l'usage de la susdite allée s'ouvrant à la rue Bienville. Il est compris que la ligne du fond bornant ladite propriété laquelle mesurant 14 pieds, 11 pouces est déterminée par la continuation du mur de côté de ladite allée commune la plus près du Passage de la Bourse, dans sa direction actuelle.

Cette propriété est adaptée à n'importe quel genre de commerce, étant à proximité de la rue du Canal. C'est une localité supérieure, soit pour demeure ou placement et pour placement de valeur et est spécialement désirable.

Cette portion du centre commercial est en grande demande et augmente avec des progrès rapides. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

2° La confortable résidence double en bois à deux étages, Nos 1116 et 1118 rue Franklin, retirée de la banquette, contenant de chaque côté 6 chambres, etc., sur un certain lot de terre se trouvant et étant dans le faubourg Sanlet de cette ville, lequel lot est désigné par le No 15 dans l'ilet borné par les rues Grand (maintenant Franklin) Clio, Hercules (maintenant Rempart) et Calliope, sur un plan dressé par I. Gillie, voyer, daté le 4 mai 1833 et déposé dans le bureau de F. De Armas ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Grand (maintenant Franklin) sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, M. A. Sur une belle et large avenue. Dans un voisinage désirable pour résidence ou placement.

3° La jolie résidence en bois à deux étages, No 2809 rue Magasin, retirée de la banquette contenant galeries, vestibules, onze chambres, bain, etc., sur un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Magasin et Camp, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Ferguson et déposé pour référence en l'étude de Edwin Floyd, ancien notaire de cette ville, et aussi sur un plan et certificat d'arpentage fait de la même et autre propriétés par W. Thompson, voyer, et annexé pour référence à l'inventaire de la succession du défunt Nels Anderson, pris par James Graham, ancien notaire dans cette ville, le 7 septembre 1860. D'après lequel ledit plan mentionné le dernier, ledit lot mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, M. A. Un bon voisinage pour résidence ou placement. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

4° La jolie résidence en bois à deux étages No 1422 rue Peniston, à l'encoignure de la rue Pitt, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, bain, etc., bien finie partout, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Gén. Taylor, Pitt et Prytanée, laquelle dite portion de terre mesurant plus ou moins 64 pieds de face à la rue Peniston par une profondeur et façade de 105 pieds 10 pouces à la rue Pitt, et par une telle profondeur qu'elle peut avoir sur l'autre ligne de côté.

Le terrain est spacieux, tracé en jardin et pelouse Sujet à un bail expirant la dessus le 30 septembre 1906.

5° La jolie résidence en bois à deux étages No 1416 rue Peniston, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 11 chambres, bain et etc., sur un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Gen'l Taylor, Pitt et Prytania, laquelle dite portion de terre mesurant plus ou moins 59 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 107 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

L'intérieur est bien tapissé. Les terrains sont vastes et tracés en jardin et pelouse, sujets à un bail expirant le 30 septembre 1906.

Les deux résidences ci-dessus sont dans la meilleure situation entre l'avenue St Charles et la rue Prytanée soit pour résidence ou placement, elles sont d'un mérite supérieure.

6° L'élégante moderne résidence en bois à deux étages No 3707 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Amelia, retirée de la banquette, contenant larges galeries, vestibule, salon double à arche, bibliothèque, salle à manger pour déjeuner, salle à manger pour dîner, grande chambre de vestibule, cuisine, latrine en porcelaine, office et magasin de dépôt au rez-de-chaussée, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage. Dans le fond est une écurie en bois à deux étages contenant remise pour voiture et buanderie au rez-de-chaussée et deux grandes chambres au premier étage. Les chambres principales ont manteaux de cheminées et foyer en tuiles, et l'intérieur est artistement fini en tapisserie fine.

Le terrain est composé de deux lots, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 269, borné par les rues Camp, Amélia, Peniston et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit: le lot No 7, formant l'encoignure des rues Camp et Amélia, et mesurent 32 pieds 4 pouces de face à la rue du Camp par une profondeur et façade à la rue Amélia de 115 pieds, et le lot No 6 contigu au lot No 7 et mesurant 32 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de 115 pieds entre ligne parallèles, d'après le plan annexé à un acte passé pardevant Andrew H. Wilson, notaire, daté le 3 décembre 1887. Les vastes terrains sont tracés en jardin et pelouse. Cette charmante résidence est située et est agréable aux plus difficiles des critiques. Elle est une résidence supérieure dans un excellent voisinage, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1909.

7° Le charmant cottage résidence simple en bois avec deux étages en bois dans le fond, ayant de vastes terrains tracés en jardin et pelouse No 1132 rue Peniston à l'encoignure de la rue Colisée, retiré de la banquette, contenant vestibule, sept chambres, chambre à bain et etc, agréablement tapissés. Le terrain comprenant deux lots situés dans le Sixième District de cette ville dans cette partie de cela communément nommée Faubourg St Joseph, autrefois dans la ville et paroisse de Jefferson, cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Chestnut, Collisée (autrefois Plaquemines) et Gén'l Taylor, et désignés comme lots Nos 1 et 2, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1868, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Peniston et Collisée (autrefois Plaquemines), sur et près des rues pavées et dans un voisinage dont il n'y en a pas de meilleur. Une charmante résidence ou placement productif. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

8° La belle tombe sur trois lots dans le cimetière de la Métairie, Section 12, Parc B, près de l'Avenue O.

9° Un lot dans le cimetière des Pompiers, sur l'avenue Mistletoe.

10° Un lot de meubles de maison et vêtements en bloc.

Termes et conditions — Pour la propriété—Un tiers (1[3) ou plus comptant, à l'option des acquéreurs lesquels pour la balance du prix d'achat devront fournir leurs billets subdivisés pour satisfaire la convenance des vendeurs payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraire d'avocat, le transfert des polices d'assurances et etc. Les acquéreurs assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1906 en plus et au-dessus le prix de l'adjudication et le prix entier d'achat devant porter intérêt à 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Pour les meubles, comptant.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Benedict, avocat pour le demandeur, O. S. Rice, avocat pour le défendeur.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Deux excellents lots de terre bien remblayés pour bâtir,

Coin S. E. des rues Pine et Burthe,

Dans un voisinage charmant.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 28 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 11 mai 1906 et signé le 17 mai 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Grace Barr Mc Geehan, veuve en communauté et tutrice naturelle, vs John T. Michel, No 79,179 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux beaux lots élevés pour construction, à l'encoignure sud-est des rues Pine et Burthe, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 79, borné par les rues Broadway, Pine, Maple et Burthe étant les lots Nos 11 et 12 et mesurant, d'après un plan fait par J. F. Coleman, le 2 décembre 1895, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Pine et Burthe.

Un excellent voisinage. Un de ceux s'améliorant le plus rapidement de la ville. Près de plusieurs lignes de chars. Les lots sont remblayés. Les banquettes pavées à l'Avenue St Charles, à deux lots de distance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis dans leurs paiements par lien du vendeur et privilèges et hypothèque spéciale, en plus des clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906; 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr, avocat.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 3 JUILLET 1906.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur, 1917 et 1921 Calliope, entre Dryades et Rempart.

Près des propriétés et dépôt du Illinois Central Railroad.

Cottage simple de choix, 2057 Poydras, entre Johnson et Prieur, en face du Mississippi Valley Railroad.

George J. Monaghan et als. vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divison E.—No 79,299.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 3 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement signé le 30 mai 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Rempart et Dryades, désigné par le numéro quatre ledit lot de terre mesure trente deux (32') pieds huit (8") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de soixante trois (63') pieds onze (11") pouces et deux (2") lignes.

Les améliorations comprennent la résidence double à deux étages, 1917 et 1921 rue Calliope.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Johnson et Prieur, désigné par le numéro 3, mesurant vingt (20') pieds deux (2') pouces pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt (120') pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple, No 2057 rue Poydras.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent, avec toutes les clauses de sécurités; 10 0[0 de dépôt au moment de la vente Les taxes de 1906 devant être payés par les acquéreurs. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 3 10 17 24—juil 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur

Et emplacement de commerce à l'encoignure des rue Neuvième et Annonciation,

JEUDI le 28 juin 1906, il sera vendu à l'enchère publique.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Schauf, No 79,039 de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Neuvième et Huitième, désigné par la lettre A, ilet 91, sur un devis d'arpentage fait par D. E Seghers & fils, voyers, daté le 25 avril 1906, et annexé à un inventaire pris en ceci et d'après cela formant l'encoignure des rues Annonciation et Neuvième, et mesurant cinquante [50'] pieds de face à la rue Annonciation, la même largeur dans le fond, par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de face à la rue Neuvième de soixante six [66'] pieds un [1"] pouce et quatre [4'''] lignes.

Les améliorations consistant en un joli cottage double, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, grande cour sur un terrain extra sur la rue Annonciation, et occupé comme une résidence et emplacement de commerce par des locrtaires qui payent promptement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ou un tout comptant, et la balance en 1 et 2 ans, garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1906 devant être payés par l'acquéreur et les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 26 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Abry Bros. vs S. L. Smith.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 25,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 27me jour de juin 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Equipement pour roulage de maison consistant de levier (jack screws), blocks, poulies, cordes, cylindres, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. — Montgomery & Sherman, avocats pour les demandeurs.
16 juin—16 20 27

Hôtel Agnew
Tout un ilet sur la Plage.
Atlantic City.
400 chambres — Rooms — Chambre avec bains.
Entièrement reconstruit, remeublé. Bains d'hydrothérapie, bassin pour nageurs. Prix réduits: $2.50 par jour, $12 à $15 et au dessus par semaine.
A. C. MITCHELL, A CIE.

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE SANS EGALE

DE

Bâtisses Rémunératives de Propriétés du Premier District.

Le magasin à un étage, No 1333 rue Perdido, à l'encoignure de la rue Liberté. La résidence à deux étages, Nos 448-452 rue Liberté. Lot de bâtisse et résidence rue Clara, entre les rues Calliope et Euphrosine.

—AUSSI—

2 Actions du Stock Capital

—DE LA—

Gulf States Land and Improvement Co.

In re. Succession de D. Negrotto, Jr.

No 78,039—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 19 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 13 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme le No 30 dans l'ilet 333, borné par les rues Liberté, Franklin, Gravier et Perdido, mesurant vingt sept (27) pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt sept (127) pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 333 borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Franklin, et mesurant vingt deux (22) pieds, cinq (5) pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces de profondeur sur une ligne de côté, et quatre vingt quatre pieds (84) onze (11) pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et formant l'encoignure des rues Perdido et Liberté.

3° Un certain lot de terre situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, étant désigné comme lot No 4 sur un plan de Louis H Pilié, voyer de ville, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme le lot No 13, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 21 mars 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine, vingt neuf [29] pieds à la rue Clara par une profondeur de cent seize [116] pieds, sept [7] pouces et deux [2] lignes entre lignes parallèles.

5° Deux actions du fonds capital de la Gulf States Land and Improvement Co au nom du défunt comme évidence par certificat No 114, date le 14 septembre 1905 il sera vendu pour du comptant.

Conditions—Pour les actions de la Gulf States Land and Improvement Co. comptant avant le transfert, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans devant être représenté par billets à recevoir faits et signés par les acquéreurs respectifs, à leur propre ordre et par eux endossé daté à la date du passage de l'acte de vente avec intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date desdits billets, garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses usuelles et coutumières, hypothèque et de sécurité. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers desdites propriétés seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.
J. Zach. Spearing, avocat.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18 19

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget Anaberry, veuve de Peter Griffin.

No 79,208—Cour